



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE  
COMMUNAL D'ACTIONS SOCIALE**

**SEANCE DU 26 FEVRIER 2025**

**PRESIDENCE : M. Jean-Claude PIERRON, Administrateur**

**PRESENTS:** Mme Sylvaine DI CARO; M. Eric CHEVALIER; M. Laurent DILLINGER; Mme Elisabeth HUARD; M. Gérard TRUCY; Mme Maryline HANOT; M. Jean-Claude PIERRON; M. André BENSACKOUN

**ABSENT(S) OU EXCUSE(S):** Mme Sophie JOISSAINS (Présidente); Mme Brigitte BILLOT (Vice-Présidente); Mme Brigitte DEVESA; M. Pierre SPANO; Mme Véronique PAGE; Mme Sylvie THUSTRUP; Mme Catherine SILVESTRE

**POUVOIR(S) :** Mme Sophie JOISSAINS (Pouvoir à M. Eric CHEVALIER, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire) ; Mme Brigitte DEVESA (Pouvoir à Mme Sylvaine DI CARO) ; Mme Véronique PAGE (Pouvoir à M. Gérard TRUCY)

**SECRETAIRE :** Mme Marie-Anais RENAULT-ROUX

**OBJET : DVSA – CONVENTION ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION  
SOCIALE (CCAS) ET LA PLATEFORME DE REPIT OASIS**

Vu les dispositions légales et réglementaires du Code de l'action sociale et des familles,  
Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,  
Vu la loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,  
Vu l'étude menée par l'Observatoire national des aidants, qui révèle que près de 11 millions de personnes apportent une aide régulière à un proche en situation de dépendance,  
Vu le rapport sur les difficultés rencontrées par les aidants familiaux et la nécessité de leur offrir un soutien adapté,  
Vu le partenariat déjà existant entre le CCAS d'Aix-en-Provence et la Plateforme de Répit Oasis pour soutenir les aidants familiaux des personnes âgées,  
Vu la proposition de convention de partenariat ci-jointe,

**Considérant** que ce partenariat permettra de mettre en place des solutions de répit, d'accompagnement et de soutien aux aidants familiaux, l'organisation d'événements collectifs comme la "Marche des Aidants" et d'autres actions diverses visant à améliorer la prise en compte de leurs difficultés et leur qualité de vie.

## COMPTE TENU DE CE QUI PRECEDE

### LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

VU :

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées,

La loi n°2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement,

Les dispositions légales et réglementaires du code de l'Action Sociale et des familles,

Vu l'étude menée par l'Observatoire national des aidants, qui révèle que près de 11 millions de personnes apportent une aide régulière à un proche en situation de dépendance,

Vu le rapport sur les difficultés rencontrées par les aidants familiaux et la nécessité de leur offrir un soutien adapté,

### DECIDE

- **D'ACCEPTER** les clauses de la convention ci-jointe,
- **D'AUTORISER** Madame la Vice-Présidente à signer ladite convention.

Vote : 11  
Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

La Vice-Présidente,

Brigitte BILLOT



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en  
Sous-Préfecture le 28/02/2025  
et de la publication le 28/02/25